DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-83 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : POLICE MUNICIPALE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET:
REMBOURSEMENT DE
FRAIS DE
MISE EN
FOURRIÈRE

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, RATABOUIL, Michel Chantal BARTHES, Nicolas SOULIER, VERGNES, Agnès Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 0 5 AVR. 2023

Procurations:

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER, Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT, Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

Absents excusés:

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Par courrier reçu en mairie le 13 décembre 2022, M. PEREZ. a contesté une infraction à l'arrêté n°CD-2022-217 portant réglementation du stationnement rue du marché, du 14 novembre 2022 au 27 novembre 2002. Son véhicule a été enlevé par la fourrière municipale le 28 novembre 2022.

Il demande le remboursement des frais de mise en fourrière au motif que l'arrêté interdisant le stationnement ne s'appliquait pas le jour où son véhicule a fait l'objet de sa mise en fourrière, et qu'il pensait être dans son bon droit en stationnant son véhicule.

Ce point de droit étant confirmé par nos services, Monsieur le Maire a accédé à la demande d'indulgence de M.PEREZ.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à M. PEREZ des frais de mise en fourrière de son véhicule, d'un montant de 121€ € qu'il a déjà acquitté.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le remboursement à M. PEREZ des frais de mise en fourrière de son véhicule, d'un montant de 121 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

(Aude)

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick/MAUGARI

Ampliation faite le 0 4 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 0 3 AVR. 2023

Par publication le : 0 5 AVR. 2023

Par délégation.

Le Directeur Général des Services

Nicolas MAYRAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 0 5 AVR. 2023

ID: 011-211100763-20230328-DB202383-DE